

informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région
La santé, c'est capitale !



A la une
Visite ministérielle à l'Oncopole



Actualité régionale
12e Conférence Régionale

N° 208 Août 2013

La douane

dossier



Editorial	2
A la une	3
• Visite ministérielle à l'Oncopole	
Luttes en région	4
• La santé c'est capitale !	
• ANRAS	
Luttes en région	5
• Molex	
Europe – International	5
• CSIR PYREMED	
Histoire Sociale	6
• Les débuts des allocations familiales	

Dossier7

- La douane
- Etats généraux de la douane
- Une autre mondialisation
- Un nouveau risque sanitaire



Activité CGT/CESER11

- Actualité de l'activité CGT

Actualité régionale13

- 12e Conférence Régionale

A vos agendas15

- Meeting confédéral à Montpellier
- Congrès de l'UD 82
- Journée d'étude Régionale
« Acte III de décentralisation »
- Journée d'étude Régionale
« Transports aériens »



Comité Régional CGT
Midi-Pyrénées
7, place du Fer à Cheval
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 208 • Août 2013
N° d'inscription à la CP 0216505720
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :
Roger-Pierre Lemouzy
Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23
e-mail : cgt.crmp@orange.fr
site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :
Sandrine Bellin
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées
Imprimé par le
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

La crise ...

Mais pas pour tout le monde !

Les chiffres publiés par le magazine CHALLENGES, qui évalue à 25 %, en 2012 l'augmentation du patrimoine des grandes fortunes françaises, sont stupéfiants. Dans le même temps, la part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières a reculé de 10 points entre 1982 et 1989.

En d'autres termes, en 1950 pour 100 euros de masse salariale, les entreprises versaient 9,50 euros de dividendes et 4,50 euros de charge d'intérêt.

Aujourd'hui, pour 100 euros de masse salariale, les propriétaires et actionnaires reçoivent 36 euros et les créanciers 10 euros. Alors qui parle du coût du travail ? Ce qui handicape la France, c'est bien le coût du capital.

C'est ainsi que le pouvoir d'achat des ménages a accusé, pour 2012, une régression historique de 0,9 % et le nombre de salariés au chômage a atteint un niveau rarement égalé. Ceci expliquant cela !

C'est dans ce contexte que le Gouvernement s'est engagé dans une nouvelle réforme des retraites.

Le rapport Moreau, première étape de cette prochaine réforme, a été remis le 14 juin au Premier Ministre. Dans ce document de nombreuses pistes sont envisagées telles que l'augmentation rapide de la durée de cotisation, l'alignement du taux de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) applicable aux pensions...

Lors de la conférence sociale des 20 et 21 juin 2013, aucun engagement n'a été pris sur le fond concernant la réforme des retraites, mais un calendrier a été rendu public. La concertation a été ouverte les 4 et 5 juillet et se poursuivra pendant tout le mois de juillet, elle sera éventuellement prolongée pendant une partie du mois d'août. Le Gouvernement prévoit de présenter son projet de loi début septembre et prévoit de le faire voter avant la fin de l'année.

La CGT est porteuse d'une réforme ambitieuse du système de retraite par répartition, avec un âge d'ouverture des droits dès 60 ans, la prise en compte de la pénibilité, un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire avec un financement solidaire basé sur les richesses créées au travail.

Nous savons bien que nous ne gagnerons pas la bataille des retraites qu'avec des slogans. Il faudra surtout convaincre un maximum de salariés de la pertinence et la faisabilité de nos propositions ainsi que la nécessité de se mobiliser.

L'ensemble des ingrédients est réuni pour que la mayonnaise « prene » et en premier lieu le 10 septembre 2013, alors toutes et tous sur le pont !





Visite ministérielle à l'Oncopole !

« le Comité Régional CGT force de propositions »

A l'appel de plusieurs organisations de la CGT, près d'une centaine de manifestant-e-s se sont rassemblé-e-s devant le site de l'Oncopole.

A l'origine de ce rassemblement, la venue des deux ministres :

- Touraine, ministres des Affaires Sociales et de la Santé
- Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

A l'occasion de cette visite ministérielle pour la remise du rapport de la mission « Oncopole de Toulouse », le Comité Régional CGT Midi-Pyrénées et la Coordination Régionale CGT Midi-Pyrénées Santé et Action Sociale ont demandé une audience. La délégation a été reçue par le cabinet de Touraine, M. Morfoisse (ARS Midi-Pyrénées), Mmes Guitard et Motte (Direction CHU).

Après avoir déploré de ne pas être reçu-e-s par les deux ministres, nous soulignons l'absence de représentant du cabinet de Fioraso...

Du point de vue de la CGT, beaucoup de questions demeurent. Depuis plusieurs années, la CGT met en évidence les enjeux de l'Oncopole à la fois pour le développement économique et les personnels concernés. En effet, le site, c'est le versant santé et le versant recherche... Mais également des questions transverses : infrastructures routières, ferroviaires, parking, dépollution

du site... Depuis 2003 le Comité Régional CGT via son « groupe de travail régional Oncopole » porte des propositions sur la dépollution du site, les parkings et le transport collectif. De même, il est force de propositions en matière de structure syndicale, de dialogue social et d'IRP : Comité Inter-Entreprises, CHSCT de site et représentation des salariés dans le système de gouvernance sont pour la CGT des conditions sine qua non au développement utile du projet.

Nous nous interrogeons sur la place de la fondation InNaBioSanté dans le projet, et sur la création d'une deuxième fondation, comme nous l'avons appris par voie de presse ces dernières semaines ! Si nous pouvons partager la pertinence du projet, nous restons perplexes quant à sa mise en place pratique :

- le GCS : nous n'en connaissons toujours pas le statut... quelles conséquences sur les personnels de l'ICR et du CHU... Sur les personnels qui seront embauchés demain ? Nous exigeons la présence des IRP dans le système de gouvernance.
- aujourd'hui le CHU et l'ICR feront l'IUC, mais des cliniques privées géographiquement proches se préparent à croquer leur part du gâteau, en prévision des actes qu'elles pourront effectuer pour le compte de l'IUC !

- concernant la recherche, la question de l'utilisation de fonds privés, avec la présence de nombreuses fondations, est une des problématiques majeures. Nous pointons également les conséquences très néfastes de la loi « LRU 2 » à l'Inserm, 60 % des personnels sont non titulaires...

Nous ne voulons pas que l'Oncopole soit un levier pour satisfaire l'appétit des requins de la santé privée, déjà largement présente dans le paysage sanitaire toulousain.

Nous ne laisserons pas ce gouvernement privatiser l'hôpital public : nous sommes en action quotidiennement dans nos établissements pour le dire !

Des conditions de travail décentes pour accueillir dignement les patients et leur famille, pouvoir prodiguer des soins de qualité, répondre aux besoins de la population...

C'est ce que nous exigeons !

- L'arrêt de toutes les restructurations, notamment dans les hôpitaux de proximité
- L'abrogation de la loi HPST et de la T2A
- Les budgets nécessaires pour le fonctionnement de l'hôpital public

Ce sont les moyens pour y parvenir !

Cécile Pomies

Coordnatrice régionale
« Santé-Action Sociale »

La santé, c'est Capitale !



« un grand service public de la santé et de l'action sociale »

Le samedi 15 juin, nous étions plusieurs milliers de salarié-e-s et usagers à battre le pavé parisien entre Bastille et Nation.

La fin des partenariats publics/privés, « un grand service public de la santé et de l'action sociale », c'est ce que nous, les quelques 200 manifestant-e-s de Midi-Pyrénées, étions venu-e-s porter dans le cortège de cette manifestation nationale à Paris. Salaires, Protection Sociale, Retraites... Tout est lié! Un financement de la protection sociale à la hauteur des besoins, les moyens pour travailler dans de bonnes conditions et accueillir dignement les usagers:

bien travailler et pouvoir prendre en charge le patient dans sa globalité, sont les revendications qui se retrouvent au cœur de nos préoccupations, salarié-e-s de la santé, du social et du médico-social. Être reconnu-e-s dans nos métiers, pouvoir accéder aux formations qualifiantes et avoir un salaire, une rémunération qui en tient compte.

Le 15 juin, en portant les exigences de salarié-e-s plus nombreux, mieux formés et mieux payés, nous avons posé les fondations d'une mobilisation plus élargie. A la veille de la conférence sociale, le 15 juin a été un point d'étape dans la construction de la

mobilisation grandissante.

Durant l'été, nous aurons à préparer la rentrée sociale, les luttes dans les établissements et services seront l'occasion de travailler l'élévation du rapport de force qui nous permettra d'imposer nos choix: Retraite, PLFSS...

Bravo et merci à tout-e-s les camarades qui se sont engagé-e-s et qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation nationale.

Cécile Pomies

Coordinatrice régionale « Santé-Action Sociale »

ANRAS

Le mardi 11 juin, les salarié-e-s de l'ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire) se sont mobilisé-e-s: à l'appel de l'intersyndicale - CGT, CFE-CGC, FO, SUD, CFTD - près de 500 manifestant-e-s se sont rassemblé-e-s



autour d'un pique-nique militant sur la place du Capitole. Vers 14h00, le cortège s'est dirigé en direction de la Préfecture où une délégation a été reçue. Venu-e-s porter les quelques 800 signatures obtenues sur la pétition commune, les représentant-e-s des salarié-e-s ont pu s'entretenir avec les services de la Préfecture sur le climat délétère de cette association.

La réponse à ce grand rassemblement unitaire ne s'est pas fait attendre du côté de l'association: le 13 juin, à l'issue de la réunion du Conseil

d'Administration de l'ANRAS, une motion a été lue et approuvée à l'unanimité des administrateurs présents (au nombre de 7...) annonçant la décision de l'ANRAS de saisir la justice et de porter plainte contre les 5 organisations syndicales!

Pour l'ANRAS et ses 1700 salarié-e-s la rentrée sociale s'annonce incisive... Messieurs les administrateurs, ce n'est ni à coup de menace, ni de répression que vous les ferez taire!

Cécile Pomies

Coordinatrice régionale « Santé-Action Sociale »

Molex



« nous voulons des actes! »

La décision de la cour d'appel de Toulouse, du 7 février 2013, est très claire: la Direction Américaine du groupe Molex est bien « co-employeur » pour le site de Villemur sur Tarn (fermé en octobre 2009) et le conseil de Prud'hommes de Toulouse est bien compétent à traiter le dossier.

La décision du Tribunal Administratif de Toulouse, du 30 mai 2013, annulant le licenciement des 23 représentants du personnel, vient conforter la conviction « des molex » de poursuivre la lutte pour réclamer justice. Pour rappel, Eric Woerth nommé ministre

du travail le 22 mars 2010, avait autorisé le licenciement des délégués le 24 mars 2010, contre l'avis de l'inspection du travail. A noter que cet individu avait comme conseiller privé un certain De Sérigny qui officiait également comme consultant en management pour le groupe Molex.

Ce sont deux nouvelles déculottées juridiques pour cette Direction mafieuse qui a déjà vu deux de ses dirigeants condamné à six mois de prison avec sursis et dix mille euros d'amende.

C'est donc dans ce contexte, en présence « des Molex » venus en masse, de nombreuses délégations venues en

soutien et du Secrétaire Général de la Fédération CGT de la Métallurgie que l'affaire est revenue, le 11 juillet 2013, devant le Conseil des Prud'hommes de Toulouse, pour juger de la pertinence économique de la fermeture du site.

Pour la CGT Molex et les 216 salariés qui contestent leur licenciement, il n'y a aucun doute sur le sujet et la Direction américaine doit aussi s'en expliquer. Décision sera rendue le 5 décembre 2013 par le Conseil des Prud'hommes de Toulouse.

Guy Pavan

Délégué Syndical CGT Molex

Europe – International



CSIR PYREMED

L'Assemblée Générale du CSIR PYREMED s'est tenue le 26 juin 2013 au siège de l'UGT de Gérone.

70 camarades représentant les 9 Organisations Syndicales adhérentes à la CES de Catalogne (CCOO, UGT, USOC), d'Andorre (USDA), de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées (CGT, FO, CFDT, CFTC, UNSA) ont participé aux travaux de cette Assemblée Générale.

Après avoir épuisé l'ordre du jour statutaire: Approbation des bilans d'activité et de trésorerie, modification des Statuts et du Règlement Intérieur, élection pour les deux années à venir du Président, du Secrétaire et du Trésorier, un plan de travail a été acté pour impulser les initiatives du CSIR PYREMED pour la période 2014-2015: Reconnaissance du fait syndical en Andorre, Hôpital transfrontalier

de Puigcerdá, transition énergétique, transports, droits des travailleurs transfrontaliers...

La première initiative du CSIR PYREMED, suite aux décisions prises par l'Assemblée Générale, a été une distribution le 16 juillet 2013 au Perthus, d'un triptyque en trois langues (catalan, espagnol et français), pour informer de leurs droits les salariés transfrontaliers.



Les débuts des allocations familiales (1860-1945)

« un droit universel »

(1re partie)

Les annonces récentes d'une possible modulation des allocations familiales et/ou du quotient familial suscitent de nombreuses interrogations.

Placer sous conditions de ressources les allocations revient en réalité à mettre fin à un droit universel forgé durant l'entre-deux-guerres et sanctuarisé à la Libération avec la mise en place de la Sécurité Sociale. Pour comprendre la centralité et les enjeux de ce débat un détour par l'histoire s'avère nécessaire.

Il faut remonter en réalité à la fin du XIXe siècle. En effet, la France rentre beaucoup plus précocement que ses voisins européens dans l'ère du malthusianisme démographique. La réduction des naissances amorcée dès la fin du XVIIIe siècle s'accélère brutalement au siècle suivant. Dorénavant la croissance de la population française tient pour l'essentiel à deux facteurs : la chute de la mortalité qui, malgré les guerres, les révolutions et les dernières épidémies, permet l'accroissement de la durée moyenne de l'espérance de vie et l'ampleur de l'immigration (frontalière ou des pays voisins).

Le choc provoqué par la défaite de 1870, alimente de nombreuses

théories sur le déclin supposé de la France et favorise en retour le développement de thèmes natalistes. Au même moment émerge, avec le patronage et le courant familialiste, les principaux piliers de la doctrine sociale de l'Eglise romaine. Ces mouvements partagent le même objectif de l'élévation de la fécondité et sont favorables aux familles. Quelques mesures sont prises mais les logiques d'assistance ainsi que les préoccupations morales dominent. Après l'hécatombe de la Première Guerre mondiale, l'heure est à la reconstruction y compris démographique, les courants natalistes et familialistes unissent leurs efforts et concourent dans les années 1930 à la création des allocations familiales et à l'institution du Code de la famille. Dorénavant les préoccupations natalistes s'imposent avec plus de netteté. Avec la mise en place de la Sécurité Sociale en 1945, les allocations familiales « universelles », combinent à la fois la visée nataliste et l'aide à la famille, à toute famille dès lors qu'elle est pensée comme pénalisée par la charge de ses enfants.

La Révolution française : les conceptions individualistes des révolutionnaires se prêtent mal à l'élaboration d'une politique familiale ambitieuse, néanmoins quelques mesures dont

la portée fut plus symbolique qu'effective témoignent d'un incontestable souci de protection familiale ; ainsi en 1791 une mesure fiscale permet la réduction de la contribution mobilière pour les chefs de famille de plus de trois enfants et de six enfants ; et en 1793, une mesure d'assistance est prise en faveur des familles nombreuses dans l'indigence au-delà du deuxième enfant et dès le sixième mois de la grossesse en vue du troisième.

1860 : une circulaire impériale instaure un supplément familial de traitement au bénéfice des marins et inscrits maritimes. Elle consiste en une indemnité de 10 centimes par jour et par enfant de moins de 10 ans, soit à peu près 5 % d'un salaire ouvrier journalier. Cette pratique sera par la suite étendue entre 1897 et 1913 à d'autres services de l'Etat. Des suppléments de traitement seront ainsi attribués aux agents des contributions indirectes et des douanes, aux instituteurs et postiers, aux agents des administrations centrales et des colonies.../....

(Fin de la 1re partie)

Note réalisée par l'IHS CGT



La douane

« suppression de 400 emplois par an »

La douane: une administration socialement utile du ministère des Finances.

Après avoir ajusté son réseau à l'ouverture des frontières communautaires au 1er janvier 1993, l'administration des douanes a connu dès le début des années 2000, plusieurs vagues de réformes, qui ont impacté ses missions, son organisation et son maillage territorial. Ces suppressions d'emplois se sont accentuées avec la mise en place de la RGPP, suivie aujourd'hui de la MAP (Modernisation de l'Action Publique).

La DGDDI a un rôle essentiel dans la lutte contre la fraude, dans la perception de nombreuses taxes et dans la protection des citoyens en matière de santé publique et de normes.

Son implantation sur l'ensemble du territoire assure aux citoyens et aux entreprises un service public de proximité, aux champs d'intervention très variés.

Aujourd'hui la fraude fiscale est en pleine expansion. Un rapport parlementaire du sénateur Bocquet, daté du 17 juillet 2012, estimait déjà l'ampleur de la fraude fiscale entre 30 et 36 milliards d'euros par an!

Les administrations de Bercy ont subi ces dernières années des réductions d'effectifs et des coupes budgétaires sans précédent.

Ces administrations chargées de lutter contre les différentes fraudes sanitaires, fiscales et écologiques, payent le lourd tribut aux politiques d'austérité en cours.

Ayons en mémoire ce qui est arrivé à la répression des fraudes, privée de 15 % de ses effectifs en 2010. Nombreux sont les départements où ne subsistent plus que trois à cinq agents. Dès lors, la traçabilité des produits circulant sur le sol européen reposant exclusivement sur l'autocontrôle, comment s'étonner qu'il n'y ait pas plus d'affaires « Spanghero ». Cette politique d'aveuglement (volontaire?) gagne

désormais notre secteur: avec un objectif de fluidité du trafic, les contrôles douaniers doivent être de moins en moins nombreux et de plus en plus rapides. Résultat, à peine 1 % de conteneurs sont contrôlés et bonjour les chaussures qui brûlent, les jouets qui étouffent et les vêtements toxiques...

Le SNAD CGT a pris acte en décembre dernier de la lettre de cadrage ministérielle annonçant un plan stratégique pour la douane dont le présumé est la suppression de 400 emplois par an (soit plus d'un emploi par jour!) et la perte de nombreuses missions.

Afin de faire adhérer les personnels à la démarche des séances « d'élaboration participative » de ce plan stratégique ont été organisées avec un succès variable en fonction de l'audience syndicale, les organisations syndicales ayant pour leur part fait savoir qu'elles boycotteraient toute instance, formelle ou informelle, sur cette thématique.



Etats généraux de la douane

L'intersyndicale douanière a accru la pression

Immédiatement, une manifestation nationale a réuni plusieurs centaines de douaniers à Paris le 6 décembre dernier. Depuis, l'intersyndicale douanière travaille à des « états généraux de la douane », pour créer un véritable débat public sur l'utilité des missions de régulation des échanges, de protection des populations et de lutte contre la fraude fiscale, environnementale et sociale, les attentes des citoyens en la matière et la définition des moyens nécessaires à notre efficacité. Ceux-ci ont été déclinés en région et ont parfois donné lieu à l'avis d'un CESER comme en Aquitaine.

Les états généraux nationaux se tiendront à Paris le 18 septembre prochain au Conseil Economique, Social et Environnemental en présence d'acteurs économiques, politiques et associatifs. Ils synthéti-

seront et développeront les débats conduits en région.

Ainsi il ressort clairement des consultations locales que ces états généraux sont une alternative réelle aux discours de la Direction générale et du Ministère qui pour leur part réunissaient à Bercy, le 28 juin dernier et sous couvert de consultation, les plus grands opérateurs économiques (dont le MEDEF) pour leur servir la soupe qu'ils avaient eux-mêmes commandée... La libéralisation des échanges, une douane au service de la compétitivité des entreprises et la dématérialisation des actes administratifs étaient les thèmes principaux de cette grande messe.

Beaucoup de choses et de promesses dites aux représentants du CAC 40 mais peu sur l'utilité sociale des services locaux qui aident nombre de TPE et de PME dans leurs



démarches réglementaires et à l'exportation.

Dans le même temps, l'intersyndicale douanière a accru la pression dans les instances représentatives du personnel, en boycottant non seulement tous les comités techniques et groupes de travail à l'ordre du jour duquel figurait le plan stratégique mais aussi tous ceux consultés sur des suppressions d'effectifs ou des fermetures de sites. Dans le même temps, nous avons porté fortement au sein des CHSCT la question de l'évaluation réelle des risques professionnels dans ce contexte de restructurations, et notamment celle des risques psycho-sociaux: charge de travail accrue, parcellisation du travail, perte de sens, inquiétude sur l'avenir, mise en concurrence des agents et des services... qui génèrent mal-être, notre administration n'est pas épargnée par les suicides et tentatives et stress au travail.



Une autre mondialisation

« au service des citoyens »

Les militants du SNAD CGT ont investi les CHSCT pour y jouer pleinement leur rôle consultatif en utilisant les prérogatives qui sont les leurs et en faire de véritables outils contre les restructurations sauvages que vit actuellement la DGDDI.

Le syndicat CGT des douanes dénonce depuis plusieurs années les conséquences néfastes du libre-échange, la mondialisation des flux de marchandises et le dumping social et environnemental qui l'accompagne.

Il œuvre pour une douane socialement et économiquement utile, au service des citoyens et pour la relocalisation des entreprises, ces dernières profitant souvent des accords de libre échange pour délocaliser leurs productions vers des zones à moindre coût.

Les récentes négociations sur le grand marché transatlantique entre l'UE et les USA participent de la même logique de casse des barrières douanières qui, sous couvert de liberté accrue et de croissance escomptée, ont pour effet direct la réduction qualitative des normes sociales, environnementales et



sanitaires (OGM, hormones, nanotechnologies, produits toxiques, etc.) qui nous protègent... mais qui, selon Baroso, Obama et Merkel, coûteraient 160 milliards d'euros par an de manque à gagner pour les économies américaines et européennes (enfin, surtout pour les poches des actionnaires car ce n'est pas dans ces colonnes que l'on va rappeler ce qu'il est advenu des gains de productivité continus au cours de ces 30 dernières années... ce n'est certainement pas dans la poche des salariés qu'ils sont tombés!)

Le SNAD-CGT revendique la mise en place d'un protectionnisme solidaire, par la taxation des marchandises ne respectant les normes de l'OIT et les accords environnementaux de Kyoto.

Ces thèmes font débat au sein même de la CGT. Mais ne

pourrions-nous pas réfléchir tous ensemble à une autre mondialisation qui se ferait au bénéfice des peuples et non plus des firmes et de la finance? Par exemple, pourquoi ne pas envisager que des taxes aux frontières de l'Europe soient reversées à un fond international d'aide aux peuples?

En France, des milliers de travailleurs (dockers, douaniers, déclarants en douane, chauffeurs routiers, magasiniers...) ouvrent chaque jour des conteneurs et y pénètrent pour un temps plus ou moins long.

Un geste aussi banal pourrait avoir pour eux des conséquences graves, voire mortelles, du fait de la présence très fréquente de gaz toxiques, parfois en grande concentration, pour protéger les marchandises de tous nuisibles.

Un nouveau risque sanitaire

hautement dangereux pour la santé

Ces gaz de fumigation sont par nature destinés à détruire toute forme de vie (champignons, bactéries, parasites, nuisibles). Ils se rapprochent, pour certains (il en existe dix sortes) à des gaz de combat, comme les tristement célèbres Zyklon B ou gaz sarin.

En 2008, une étude de médecins du travail allemands, fait ressortir que 97 % des conteneurs testés au débarquement dans les ports de Hambourg et de Rotterdam, présenteraient des traces de gaz dont les concentrations seraient supérieures aux normes de l'OMS.

Fort de cette étude, le SNAD-CGT, par le biais de sa section du Havre, a alerté la direction générale des douanes, pour lancer une enquête sur les ports français.

De manière incontestable suite à une enquête sur le port du Havre, il ressort que, sur 120 conteneurs contrôlés, dans 25 % des cas on a décelé les gaz les plus dangereux (bromure méthyle). Cette étude relève aussi, qu'en association avec la fumigation, il apparaît sur 16 % des conteneurs contrôlés, que d'autres gaz (toluène, benzène) sont

aux marchandises elles-mêmes.

En effet, les délocalisations de fabrication s'accordent souvent bien mal avec nos réglementations de santé publique (utilisation de colles interdites en Europe, emballages fortement toxiques, etc.)

Face à un phénomène, hautement dangereux pour la santé (cancer des poumons constatés sur des dockers), l'objectif à atteindre serait de mettre en place une réglementation européenne et de véritables mesures de prévention, en s'inspirant de ce qui se fait déjà en Hollande et en Belgique où des protocoles signés entre les syndicats et les employeurs ont permis de mettre en place des mesures réglementaires dans toute la chaîne logistique.

Une grande campagne d'information au public, via les médias, a commencé dès le début de l'année avec une action confédérale sur 7 sites, le 14 février, pour sensibiliser les transporteurs. D'autres sont à venir, comme à Toulouse pour l'automne.

Face à un nouveau risque sanitaire semblable à l'amiante, avec des millions de conteneurs maritimes



demande que soient menées des études épidémiologiques et un suivi médical des salariés exposés à ces gaz. Il faut également développer la recherche d'autres méthodes de protection contre les nuisibles pendant le transport en mer des marchandises.

Il faudra aussi, par l'information des citoyens et un fort lobbying auprès des élus, mettre en place des réglementations nationales pour la mesure systématique des conteneurs dans les ports et le développement des contrôles de marchandises ne respectant les normes nationales et européennes de protection de la santé.

Liens utiles :

<http://www.snad.cgt.fr/spip.php?article3015>



liés à l'emballage des produits ou circulant toute l'année, la CGT



Actualité de l'activité CGT

« se mobiliser à tous les niveaux »

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 25 JUIN 2013

Extraits de l'intervention de la CGT sur l'avis « l'accès à l'emploi durable en Midi-Pyrénées »

Avec un taux de chômage qui bat des records, la France connaît une grave crise de l'emploi. Midi-Pyrénées n'est pas épargnée avec un taux de chômage en hausse, égalant le niveau national, soit 10,4 % [...]

Derrière ces chiffres du chômage, il y a une autre évolution, moins médiatisée mais tout aussi grave: une croissance très forte des contrats qualifiés de « non durables », à savoir les CDD, les contrats d'intérim, les emplois aidés [...]

Il s'agit bien d'un phénomène d'atomisation du salariat inconnu jusqu'à présent. A côté de cette précarisation que d'aucuns appellent flexibilité, est apparu l'éclatement des collectifs de travail et un mouvement massif d'intensification du travail. Pour les salarié-es, la précarisation de l'emploi et du travail se traduit par une dégradation des conditions de vie due à l'insuffisance et l'irrégularité des revenus. Ces situations ont de lourdes conséquences sur la santé tant physique que mentale des salariés concernés: elle engendre de manière permanente l'incertitude, l'insécurité, le sentiment de dévalorisation et de perte de maîtrise de son existence, plus précisément de la construction de son avenir. C'est

bien d'une remise en cause de la cohésion sociale de notre société dont il s'agit. Pour éviter la catastrophe sociale qui se dessine, il faut se mobiliser à tous les niveaux pour relever ce défi.

L'avis du CESER a le mérite de s'inscrire dans cette préoccupation dans sa finalité et dans l'analyse qu'il propose dans sa première partie. Mais il a la faiblesse de laisser dans l'ombre la question centrale des conditions économiques et sociales qui permettraient l'existence même de cet emploi durable et de qualité [...]

Cet avis reprend à son compte la conception libérale de l'emploi et donc du travail: il s'inscrit dans la démarche de « flexi-sécurité », concept cher aux libéraux d'aujourd'hui, où on vise la sécurisation à minima des parcours professionnels des salarié-es qui ne peuvent, dans cette optique, qu'être changeants et en attente perpétuelle de la prochaine reconversion selon les impératifs de la production ou plus précisément de la compétitivité. Cet avis n'aborde pas et surtout ne met pas en cause les logiques du « marché du travail » qui précarisent toujours davantage de salariés [...]

Nombre important d'orientations de cet avis ne peuvent être acceptées par la CGT. Par exemple, il présente l'ANI de janvier 2013 sous un jour favorable, alors qu'il préconise l'usage du temps partiel, notamment féminin, comme mode de gestion permanent [...]

POUR LA CGT, IL FAUT PRENDRE LE PROBLÈME À LA RACINE.

L'emploi durable et de qualité passe d'abord par de multiples ruptures avec un système économique qui a pour priorité de rémunérer le capital aux dépens du travail et donc de l'emploi qui est considéré comme un coût et constitue la variable d'ajustement pour la rentabilité recherchée du capital. Au centre de son cadre revendicatif, la CGT propose une autre approche: si effectivement l'emploi durable avec le niveau de protection sociale qu'il suppose sont en perte de vitesse dans le paysage du « marché du travail », et si les femmes et les hommes de ce pays ne veulent pas voir partir en déliquescence les liens sociaux et culturels qui soudent notre société, alors pour notre organisation, on ne peut se contenter ou se satisfaire de cette prétendue modernisation du « marché du travail » avec son train de mobilité professionnelle et géographique totalement subie [...]

Dans ce cas, face à cette montée de la précarité et à ses conséquences sociales, on se doit d'assurer au salarié et à sa famille la sécurité dont il a besoin pour se projeter dans l'avenir, pour, comme il est dit en conclusion de l'avis, « promouvoir le modèle de société et les valeurs et principes à transmettre aux générations futures ». Pour cela, les accommodements du code du travail en vue de favoriser une plus grande flexibilité ou une plus

Actualité de l'activité CGT



« Augmenter le temps de formation »

grande mobilité, avec pour objectif une plus grande compétitivité de l'entreprise ne sont d'aucun secours. Pour assurer cette sécurité légitime du salarié et au-delà du citoyen, c'est une véritable cinquième branche de la Sécurité Sociale qu'il nous faut mettre en place: la Sécurité Sociale Professionnelle. C'est elle qui garantira au salarié un nouveau statut, le Nouveau Statut du Travail Salarié, quel que soit son parcours professionnel, subi ou non subi; statut dans lequel seront garantis son évolution de carrière, le maintien de son revenu, le développement de ses compétences et les éventuelles reconversions à envisager. En bref, il s'agit pour le salarié d'occuper toute sa place dans la société. La question du financement de cette cinquième branche de la Sécurité Sociale est posée bien sûr [...] Aujourd'hui, les cotisations des salariés pour leur assurance chômage sont prioritairement utilisées pour entretenir et maintenir un dispositif de contrôle des Privés d'Emploi et d'incitation des employeurs à recruter essentiellement dans des contrats précaires [...]. Le financement de cette cinquième branche passe au moins dans un premier temps par une mutualisation de fonds d'origines diverses [...]

Ces dispositions ne sont pas applicables à la seule échelle nationale comme on voudrait le faire croire. Elles peuvent aussi trouver des traductions concrètes au niveau régional, notamment en conditionnant toutes les aides

publiques à la création d'emplois durables et de qualité.

Sur un autre registre, la CGT récuse l'idée qu'il vaut mieux former que chômer [...] Que veut dire ce slogan quand on sait que les salarié-es qui en ont le plus besoin sont les moins dotés dans ce domaine? Il faut avoir plus d'ambition [...] Pour cela, la CGT propose entre autres de réformer la contribution sociale des entreprises en faveur de celles qui augmentent leur masse salariale en quantité et en qualité. L'accès à la formation n'est pas à la hauteur des enjeux de sécurisation et de qualification des salarié-es ainsi que des besoins des entreprises. Pour répondre à ces défis, la CGT préconise d'augmenter le temps de formation à 10 % du temps de travail [...]

La CGT souhaite voir s'élargir à toutes les entreprises le système de mutualisation des moyens de formation qui permette l'utilisation des fonds collectés auprès des grandes entreprises au profit des actions des petites entreprises, en corrigeant les inégalités d'accès. La mise en pratique d'une GPEC offensive sectorielle et territoriale au service de la diversification de la production économique doit être systématisée.

Garantir des emplois durables et de qualité passe aussi par un Service Public de l'Emploi [...] Pour cela, Pôle Emploi, principale institution du SPE, doit rompre avec ses logiques actuelles de marchandisation et de contrôle social des salarié-es, il doit s'organiser

autour de plusieurs grands principes [...]

Si la Région a aujourd'hui de réelles prérogatives en matière de formation professionnelle, le SPE doit rester maître de la coordination et du pilotage des programmes de formation sur les territoires.

Enfin mais non le moins important, l'emploi durable et de qualité est indissociable de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La CGT fait un certain nombre de propositions dans ce domaine [...]

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe également par la création de services publics d'accueil de la petite enfance et d'accueil périscolaire [...] Au total, nous ne retrouvons pas dans cet avis cette préoccupation sociétale et cette vision des enjeux autour de l'évolution du « marché du travail ». Rappelons-le, ce n'est pas seulement de chômage qui grandit de manière inquiétante dont il s'agit, et donc des manières dont il faut s'y prendre pour atténuer celui-ci ou pour lutter contre ses effets. C'est d'un problème de société qui doit, dans ce nouveau contexte, redéfinir la place du travail et plus particulièrement la place du travail salarié dans notre société, sa relation avec le capital dans la production de biens et de services, dans la perspective vitale de préserver et renforcer la cohésion sociale. Pour la CGT, la durabilité de l'emploi ne peut avoir de sens que dans cette perspective.

La CGT ne votera pas cet avis.



12^e conférence régionale

Carmaux 11 & 12 décembre 2013



12^e conférence régionale

ensemble avec nos syndicats

Le Comité Régional tiendra sa 12^e conférence régionale les 11 et 12 décembre à Carmaux.

Elle sera tournée vers les syndicats pour élaborer ensemble notre plateforme revendicative pour «vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées».

Aujourd'hui et encore plus qu'hier, les décisions politiques se prennent dans les territoires et notamment en région. Elles impactent la vie des salarié(e)s, des privé(e)s d'emploi et des retraité(e)s.

Les politiques régionales concernent le transport, la formation professionnelle, l'offre de soins, l'université et la recherche. La région c'est aussi le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), le Contrat de Plan Etat-Région (CPER), les politiques territoriales et maintenant les fonds européens.

De plus, l'acte III de la décentralisation va accentuer davantage la métropolisation au détriment des communes, les trois projets de loi s'échelonnent jusqu'en 2014.

Le Gouvernement, au travers de la mise en place de la MAP (Modernisation de l'Action Publique), tente d'imposer la réduction des dépenses publiques au détriment des populations et notamment des salarié(e)s.

Ce projet de loi, même s'il est repoussé au second semestre, comprend une série de réformes concernant la formation professionnelle, il va intégrer une réforme de l'apprentissage, des finances publiques, etc.

Comment allons-nous peser sur les choix ?





12^e conférence régionale Carmaux 11 & 12 décembre 2013

Nous avons l'ambition de

Vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées

Les enjeux de la conférence régionale sont :

- d'élaborer des propositions avec les syndiqué(e)s,
- de décider avec les syndiqué(e)s pour faire évoluer le rapport de force pour que soient prises en compte les propositions CGT. C'est en le construisant avec les syndicats que nous serons en capacité de l'élever !

Pour exiger :

- une véritable politique industrielle en région et redynamiser les bassins d'emplois : cela passe par la diversification de celle-ci dans les territoires de notre région, et par la création d'emplois ;
- le développement du service public ferroviaire qui réponde aux besoins des usagers et des territoires, notamment par la création d'emplois statutaires ;
- une formation professionnelle, partant des besoins des salarié(e)s et des privé(e)s d'emploi et débouchant sur une véritable qualification, qui permette d'être en phase avec les nouvelles technologies ;
- sur l'échiquier régional, tous les territoires doivent être couverts par une offre sanitaire et médico-sociale de proximité (hôpitaux publics, établissements médico-sociaux...) ;
- un service public de qualité à l'écoute et répondant aux besoins des usagers sur l'ensemble de la région ;
- un véritable dialogue social territorial dans les zones d'emplois ;
- une véritable politique territoriale répondant aux aspirations des populations de notre région.

**C'est l'affaire de toute la CGT !
Avec nos syndiqué(e)s en région.**

Faire vivre notre campagne régionale «**Vivre et travailler partout en Midi-Pyrénées**», en créant des projets revendicatifs territoriaux dans les bassins d'emplois, est l'enjeu de cette 12^e conférence régionale.

Maintenant, allons plus loin dans notre démarche revendicative : que chacune et chacun s'en empare et fasse vivre les propositions du comité régional !

C'est une nécessité absolue pour obtenir des conquêtes sociales par le rapport de force et gagner la transformation sociale.

C'est un défi et un enjeu majeur dans cette société néo-libérale !



Meeting Confédéral de rentrée le 4 septembre 2013 à Montpellier

Objectif pour Midi-Pyrénées : 500 participants.

Congrès de l'Union Départementale du Tarn et

Journée d'Etude Régionale « Acte III de décentralisation »

le 7 octobre 2013 à Toulouse

Journée d'Etude Régionale « Transports aériens »

le 24 octobre 2013 au CER des cheminots à Toulouse

